

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le huit mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 mars 2021, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD - Audrey PERDEREAU - Frédéric DUNET - Anouk PAOLOZZI-DABO - Denis LENORMAND - Xavier FOURNIER - Catherine LACROIX - Laurent CHASSAING - Rose-Anne MOREAU - Joseph GAULTIER - Jacques GUIHÉNEUF - François FONTAINE - Yannick DANIO - Isabelle MELLOUET - Joëlle URVOIS - Gwénaëlle MORVAN - Gwendoline MORAND-GABARD - Anthony PEDRON - Caroline LEBEAU - Florence PENOT-MARTINEAU - Stéphane SIMON - Audrey DUBOIS - Guillaume GENRE - Nicolas RENAUD - Mercédès FORGE - Jean-Noël DESBOIS - François PAGEAU - Gaëlle ESTAY - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE.

Était excusée : Ghislaine HERVOCHE donne pouvoir à Nicolas CRIAUD

Secrétaire de Séance : Audrey PERDEREAU

Monsieur le Maire ouvre la séance et cède la parole à Isabelle MELLOUET.

Isabelle MELLOUET souhaite remercier l'ensemble de ses collègues du Conseil Municipal ainsi que les personnels de la Ville de Guérande pour les marques de sympathie qui lui ont été témoignées ainsi qu'à ses enfants dans le deuil qui les touche suite au décès de son époux.

Monsieur le Maire cède ensuite la parole à Madame PRISSARD, Directrice Générale des Services, qui rappelle la nécessité de signer les différentes feuilles de présence qui circulent autour de la table des débats.

Puis Monsieur le Maire propose de désigner Audrey PERDEREAU secrétaire de séance ; cette dernière procède à l'appel nominal des élus.

À l'issue de l'appel, Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée délibérante le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2021.

Ce procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire communique une information sur la fixation du montant de l'indemnité représentative de logement pour l'année 2020.

Il rappelle que le Comité des finances locales, lors de sa séance du 1^{er} décembre 2020, a fixé le montant de la dotation spéciale instituteurs pour 2020 à 2 808 €. En conséquence, Monsieur le Préfet a décidé de fixer le montant de l'indemnité représentative de logement pour l'année 2020 à 2 246,40 € et à 2 808 € pour l'indemnité majorée pour charges de famille. L'indemnité est identique depuis 2013.

Cette indemnité est versée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale aux instituteurs non logés par les Communes. Ce paiement est entièrement à la charge de l'Etat.

Conformément à la demande de Monsieur le Préfet, le Conseil Municipal est informé de cette disposition.

Ensuite Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le montant des indemnités des élus pour l'année 2020

Il rappelle le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes, et le nouvel article L. 5211-12-1 du CGCT pour les EPCI à fiscalité propre, qui mentionnent que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local :

Cette obligation a été introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019). Ainsi, il y a obligation de présenter, avant l'examen du budget de la commune, un état annuel de l'ensemble des indemnités perçues par les membres des conseils municipaux, communautaires, métropolitains, départementaux et régionaux.

C'est l'objet du tableau transmis avec l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire cède la parole à Denis LENORMAND.

1 Budget Principal de la ville de Guérande - Vote du Budget Primitif 2021

Denis LENORMAND précise qu'il présentera cette délibération en collaboration avec François FONTAINE en commentant le diaporama présenté en séance.

A l'issue de la présentation, Monsieur le Maire remercie Messieurs FONTAINE et LENORMAND pour leur exposé et demande s'il y a des questions ou commentaires.

Charles de KERSABIEC rappelle que lors du Débat d'Orientation Budgétaire le mois dernier, les trois groupes minoritaires (certes minoritaires au Conseil mais qui représentent, comme chacun sait, la majorité des électeurs de cette commune) ont unanimement et sans concertation préalable mis le doigt sur les faiblesses de la présentation de ce Budget.

Tous ont souligné spontanément le manque de perspectives et l'incapacité à comprendre les objectifs de la Majorité municipale sur la mandature.

Comme la Chambre Régionale des Comptes (objet de la recommandation N°1 de son rapport et détaillé page 9,) les élus de son groupe lui ont demandé de sacrifier à l'impératif du plan pluri annuel d'investissement seul « en mesure de permettre l'information des élus sur la programmation des investissements envisagés, d'en renforcer la portée et d'en garantir un suivi effectif » selon les termes du rapport

Selon Charles de KERSABIEC, la Majorité municipale avait le temps de rectifier le tir et de présenter un Budget primitif conforme à ce que font la quasi-totalité des communes.

Mais malheureusement il ne sait pour quelles raisons la Majorité municipale persiste dans ce manque de lisibilité.

Les élus sont donc aveugles devant ce Budget :

Charles de KERSABIEC prend quelques exemples.

Dans les grands projets d'investissement 10 000 € pour la mise en sécurité de la traversée de Clis ! Si la Majorité municipale réussit à régler le problème avec 10 000 €: chapeau ! mais chacun voit bien que le sujet dépasse les fonds que la Majorité peut y consacrer cette année et qu'il faut des objectifs au moins à moyen terme.

Plus grave, l'école de la Maison Neuve pour laquelle il est opéré un saucissonnage : une ligne pour les études, une ligne pour le terrain.

La Majorité est aux affaires depuis près de trois ans, les engagements électoraux ont été pris il y a maintenant un an, la Majorité doit nous dire ce qu'elle veut faire pour l'école de la Maison Neuve, combien cela va coûter et comment va-t-on la financer : ce n'est pas bien compliqué. Ensuite on pourra débattre de la pertinence de ce projet et de son bien-fondé.

Il en va de même pour le complexe sportif Jean-Ménager et pour Athanor dont nous ne savons pas quel projet a la Majorité après l'abandon de la salle de diffusion du Petit Séminaire.

D'autres investissements ne peuvent pas non plus être évalués car la Majorité n'en donne pas la portée :

250 000 € pour le renouvellement du parc de la flotte municipale : c'est une somme rondelette et peut-être nécessaire mais qui ne peut se lire qu'à l'aune de ce qui se fait sur le long terme : idem sur l'entretien des bâtiments communaux qui a trop longtemps souffert de l'endettement de la commune qui empêchait leur entretien régulier.

Un diagnostic technique a-t-il enfin été fait pour remettre à niveau et parfois hors d'eau à moyen terme ces bâtiments délaissés ?

Dans une ville de 17000 habitants dotée d'un Budget de 33 millions € on ne peut se contenter de l'annualité budgétaire et de remplir des cases en fonction des urgences du moment ou des habitudes de l'année précédente. Ce n'est pas une politique publique responsable. La Majorité municipale a expliqué qu'elle souhaitait surtout bénéficier au gré du vent des subventions offertes par le plan de relance ou le très marginal dispositif « Petites Villes de Demain » : mais nous savons tous depuis Sénèque que « *les vents ne sont jamais favorables à celui qui ne sait pas où il va* ».

Alors Monsieur le Maire, il y a trop d'inconnues pour que les élus du groupe Un Nouveau Souffle pour Guérande puissent voter le Budget qui est présenté. Même motif, même punition : ils voteront contre ce Budget qui n'en est pas un et qui est une simple attribution des ressources disponibles.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de plus de 4% sans plan de maîtrise annoncé.

Les dépenses de personnel augmentent de plus de 3% sans projection ni évaluation du Glissement Vieillesse Technicité, le fameux GVT, positif ou négatif d'ailleurs.

La Majorité municipale ne peut équilibrer ces charges de fonctionnement en augmentation qu'en diminuant le reversement à la section investissements (de plus d'un million) et c'est évidemment regrettable car notre responsabilité est avant tout de préparer l'avenir.

Et surtout il manque la traduction des engagements de campagne de la Majorité en objectifs de mandature avec les enveloppes globales et le financement qui va avec, qu'elle souhaite leur consacrer sur les années à venir.

Alors Charles de KERSABIEC ne se fait pas d'illusions : la Majorité va surement prendre poliment acte de ses remarques sans en tenir aucun compte. Cela ne l'affectera pas mais il constate seulement que la singularité de Guérande dans la présentation de son Budget n'est vraiment pas à son avantage ni à celui de ses habitants. Il n'est pas nécessaire d'être dans un groupe minoritaire pour s'en apercevoir.

Denis LENORMAND note que si Charles de KERSABIEC est dans le même train communal que la Majorité municipale, il n'est pas dans le même wagon. Charles de KERSABIEC est dans le wagon du DOB, alors qu'aujourd'hui on est dans le wagon du Budget. Denis LENORMAND

entend la remarque déjà évoquée au Conseil Municipal du 25 janvier et il ne voit pas pourquoi il y revient. Mais Denis LENORMAND insiste sur le fait qu'aujourd'hui, il présente le Budget. Et qu'on le veuille ou non, le principe d'un Budget, c'est l'annualité. Donc, ont été présentés aujourd'hui, les chiffres qui représentent l'engagement de la Majorité Municipale pour l'année 2021 tant en investissement qu'en fonctionnement. Il souhaite également dire qu'à travers ce Budget, la Majorité Municipale est transparente en inscrivant des chiffres qui correspondent à une réalité et lorsque Charles de KERSABIEC parle de saucissonnage pour l'école de la Maison Neuve, c'est normal car l'investissement va être réparti sur plusieurs exercices. Il en va de même pour le complexe sportif Jean-Ménager.

Quant à l'aparté sur le GVT, il est toujours positif et de l'ordre de 2%. Et chaque année, il induira une augmentation de nos charges en matière de masse salariale.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal est installé depuis 9 mois et non 1 an et pour un mandat qui va nous conduire jusqu'en 2026. Il ne faut pas confondre précipitation et action. L'équipe renouvelée travaille dans un esprit de responsabilité et d'engagement. Elle souhaite participer et pouvoir débattre sur les sujets actés sous le précédent Municipale et avoir le courage de parfois, remettre en question, réorienter, arrêter ou renforcer.

Ce que Charles de KERSABIEC prête à la Majorité, sur un bilan d'un mandat à l'aube du premier trimestre 2021, c'est-à-dire au bout de 9 mois, est assez présomptueux. L'engagement pris par la Majorité Municipale devant les Guérandais qui l'ont élu majoritairement court bien jusqu'en 2026. Monsieur le Maire précise qu'il n'attendait pas le Plan de Relance ni le dispositif « Petites Villes de Demain » pour mener à bien et à terme la politique définie par la Majorité mais il serait dommage de ne pas saisir cette opportunité qui va permettre de mettre en action le projet politique et d'autant plus en pouvant bénéficier de ressources humaines que nous n'avons pas forcément au sein des services municipaux et qui pourront être financées par ce dispositif. A moins d'être un Maire irresponsable et de refuser ce dispositif, nous sommes dans une gestion saine et responsable.

S'agissant du Plan Pluriannuel d'investissement, Charles de KERSABIEC oublie que depuis le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, le désendettement est redescendu à moins de 5 années. Nous sommes dans une démarche nous permettant de répondre aux enjeux et défis de demain.

Monsieur le Maire peut entendre les remarques sur la GVT mais on doit prendre en compte l'existant et aujourd'hui nous sommes une collectivité avec un nombre important d'agents et comme dans toute entreprise il y a des cycles de vie et aujourd'hui on prévoit des départs en retraite mais pas avant 2023/2024 ; la collectivité ne peut agir sur cet état de fait.

En conclusion, Monsieur le Maire indique qu'il tient à respecter le travail et l'investissement des fonctionnaires municipaux, pilotés par notre nouvelle Directrice Générale des Services, Madame PRISSARD, et qui accompagnent les élus au quotidien

Charles de KERSABIEC tient à préciser que le DOB permet de débattre pour déboucher sur le Budget primitif et l'intérêt du débat, c'est que la Majorité puisse, si elle le souhaite, prendre de bonnes idées émises au cours du débat et retenir dans le Budget primitif les idées qu'elle jugerait pertinentes.

En outre, il regrette que les objectifs prévus dans les engagements électoraux ne soient pas traduits dans ce Budget.

Charles de KERSABIEC ne reviendra pas sur la GVT, mais dans l'augmentation de la masse salariale, il y a un certain nombre de recrutements qui augmentent les charges en matière de personnel.

Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agit de titularisations d'agents qui avaient des contrats précaires depuis des années.

Monsieur le Maire donne la parole à Catherine BAILHACHE.

Catherine BAILHACHE rappelle que lors du Débat d'Orientation Budgétaire, elle s'est exprimée sur certains manques de vision à long terme et d'une projection financière équilibrée pour tous les habitants de notre cité, elle n'y reviendra pas ce soir.

Les débats autour du budget ont lieu dans les Commissions puis dans la Commission Finances. Si les budgets ont bien été débattus dans certaines Commissions, cela n'a pas été le cas pour toutes les Commissions. Cela entraînera certaines questions ce soir. Si nous reprenons le Règlement Intérieur du Conseil municipal voté en décembre 2020, il est stipulé : *toute affaire soumise au Conseil municipal doit être préalablement étudiée par une Commission*. Catherine BAILHACHE dit ne pas avoir eu les documents officiels du Budget avant la Commission Finances. A la Commission, les élus ont travaillé sur un power point, certes très explicite, mais ils n'ont pas eu la maquette officielle. Elle n'a été envoyée qu'avec les documents du Conseil. De plus le document de présentation du Budget ce soir, le power point, n'est pas celui de la Commission Finances. Pourquoi ? La maquette elle-même est un document officiel, il reste comme unique trace de l'engagement financier pour 2021 il n'était pas présenté à la Commission Finances. Il n'y a donc pas eu de moment pour le travailler et en débattre avant ce soir.

Le document présenté ce soir ne retrace pas les dépenses par domaine. Le public n'aura pas ces détails.

L'engagement européen de transparence n'est pas appliqué ici et la manière de travailler n'est pas coopérative.

Pour ces raisons, Catherine BAILHACHE votera contre ce Budget.

Pour la suite, les remarques sont ciblées par domaine :

Fonctionnement : Dépenses :

-Pour les Ressources humaines, nous avons une stabilité, voire une hausse du Budget et cependant le Service Urbanisme est actuellement fermé le samedi matin. Cela rend la vie des Guérandais plus compliquée. Pourra-t-on revenir sur cette décision ? De plus, Catherine BAILHACHE demande une remise à plat des postes en globalité, mais elle s'est déjà exprimée sur cela lors du DOB.

-En Culture, le Budget n'a pas été présenté en Commission aussi elle souhaite savoir ce qu'est la dépense de 63 230€ pour le Musée, Pourquoi pas de recette de mécénat en 2021 ? Pourquoi seulement 10 000€ sur les collections ?

-Pour les Travaux, Espaces verts le Budget est diminué. Elle souhaite cependant qu'un effort soit fait pour les promenades autour des remparts ainsi que pour l'intramuros en attendant qu'un projet plus ambitieux voit rapidement le jour. Pour ces « promenades », elles rentrent dans les possibilités de « Petites ville de demain » et elle sera heureuse de participer à la construction de ce projet.

Fonctionnement : Recettes :

-Pour ce qui est du Budget Tranquillité Sécurité, elle maintient sa demande de 1h de gratuité du stationnement comme de nombreuses villes autour de nous et comme le demandent les commerçants.

-Pour les attributions de compensation, elle prend acte des réponses faites en commission sur la remise à plat des finances de notre communauté d'agglomération comme Monsieur le Maire en a fait part au dernier Conseil.

Dans le document qui est projeté, page 4, le produit des impôts et taxes est de 13 301 000€ ce que l'on retrouve dans la maquette page 13, mais page 79, la recette indiquée est de 8 393 421€ pourquoi cette différence ? Est-on en face des 15% de la part départementale mais elle n'est pas indiquée comme recette issue du Département.

Investissement :

Sur la présentation qui est faite ce soir : pour les investissements, il est annoncé un total de 12M€ mais ce total est hors subventions. Elle espère que celles-ci seront importantes pour l'école de la Maison Neuve en particulier et pour la réfection des bâtiments historiques. Il lui semblerait plus clair d'avoir des tableaux permettant de connaître les véritables domaines de dépense pour les Guérandais après subventions. La vision ainsi obtenue permettrait de préciser dans quels domaines les efforts sont portés et comment améliorer les performances, montrant ainsi l'orientation réelle des choix politiques.

Investissement : Dépenses :

-En Urbanisme, une révision du PLU est prévue et 80 000€ sont mis sur cette opération. Il s'agira de mettre le PLU en accord avec la révision du SCOT. Elle demande que ce Budget comprenne un Budget Communication afin que toute la commune soit au courant de cet assouplissement de la loi Littoral qu'est la loi Elan. Elle demande que les panneaux municipaux soient utilisés dans cette mission de transparence car c'est toute la surface de la commune qui sera impactée.

-Entre le document de la Commission et la maquette deux écarts importants : s'il y a bien 80 000€ pour la réalisation de documents d'urbanisme, on trouve également 1 044 850€ de frais d'étude et 49 000€ de frais d'insertion. Page 24 de la maquette... L'an passé, il y avait : 794 000€ de frais d'étude et 2000 € en frais d'insertion. Pourquoi tant d'écarts ? Quels services en découleront pour la population ?

-Travaux, il lui semble que la jeunesse est oubliée dans ce Budget : bien sûr il y a le projet de concours pour 10 000€, on tient à refaire deux aires de jeux, mais le skate-park doit encore attendre... Pour le club des 15/25 ans un budget participatif serait le bienvenu.

Investissement : Recettes

Le recours à l'emprunt est normal pour une cité comme la nôtre, nous sommes cependant à un niveau très élevé et des recherches de subventions diverses, européennes en particulier lui semblent à rechercher d'urgence.

Un Budget annuel d'une cité indique le montant des dépenses, des recettes, et il doit indiquer les efforts faits en ces périodes difficiles. A part les espaces verts, elle ne voit pas de réductions significatives. Pas d'estimation du mécénat, des contrats de territoire ?

Elle attend avec impatience un PPI et une orientation de programmation développant les valeurs qui les sous-tendent.

Catherine BAILHACHE dit participer avec honnêteté et clarté aux Commissions qui s'ouvrent et proposent un véritable partenariat dont elle se félicite. Elle restera d'une extrême vigilance sur toutes les questions de transparence et donc de démocratie.

Monsieur le Maire note l'impatience de Catherine BAILHACHE qu'il estime légitime. Il serait utopiste de croire qu'au bout de neuf mois tout se mette en place d'un simple claquement de doigts.

La démarche initiée depuis 2018 associe la population aux projets portés par la ville de Guérande. Monsieur le Maire pense que lorsque l'on est dans cette démarche, il y a un aspect temps qui est beaucoup plus long. Il faut organiser des débats, des échanges ; il faut que l'on puisse mesurer la capacité à faire de la collectivité de Guérande. Or, aujourd'hui compte tenu des conditions sanitaires, il est compliqué d'organiser la concertation avec les habitants.

Bien évidemment, la Majorité Municipale est mobilisée sur l'ensemble des projets qu'elle porte notamment en sollicitant des subventions quelles qu'elles soient sur tous les dossiers en cours et ceci est d'autant plus vrai dans le cadre du Plan de Relance initié par l'Etat.

La prudence veut que l'on puisse partir sur un pourcentage indicatif d'un volume de subventions et attendre de connaître le montant de la subvention qui pourrait être octroyée pour le projet en question. Être responsable c'est annoncer les chiffres des montants que la Ville va réellement obtenir ; et que ce ne soit pas qu'un effet de communication.

Sur le sujet des Commissions, Monsieur le Maire souhaite que ce soit la dernière fois qu'il entend des remarques sur ce sujet en Conseil Municipal. Il rappelle que la Commission est bien un lieu de débat. S'agissant des documents de travail, ces derniers sont transmis en même temps aux élus de la Majorité et de la Minorité. S'il y a des questions qui subsistent à l'issue des Commissions, il est toujours possible de les poser aux Adjointes référentes comme indiqué dans le Règlement Intérieur. Et pour toutes les questions qui doivent faire l'objet d'une question écrite au Conseil Municipal, il y a un process qui indique le délai d'envoi de la question écrite.

Denis LENORMAND précise qu'en Commission Finances, une présentation simplifiée a été faite car la maquette contient un peu plus de 100 pages ; toutefois, il rappelle que la maquette a été communiquée il y a six jours aux élus du Conseil Municipal donc avant l'envoi des documents de l'ordre du jour de la présente séance.

Monsieur le Maire cède la parole à François PAGEAU.

François PAGEAU rappelle que l'heure est venue de voter ...ou pas ...le Budget de la Commune. Le 25 janvier dernier, son groupe a clairement pointé du doigt, dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, les manquements de la politique majoritaire :

- Manque de vision à moyen et long terme du devenir de Guérande.
- Travail participatif sur ce que veulent réellement les habitants, insuffisamment réalisé.
- Leçons de la crise sanitaire, projections vers le monde d'après, inflexions sur les projets, pas prises en compte.

Il va donc, sans surprise, se répéter. La discussion autour du DOB et le vote du Budget de ce début de municipalité auraient dû être, pour la Majorité municipale, l'occasion de rompre avec une politique globale qui n'a pas fait ses preuves, l'opportunité de donner un sens, de fixer un cap, de créer une dynamique, un élan, de donner envie aux habitants de la suivre, de préparer un avenir meilleur et plus souriant. Nous en avons tous besoin.

Nous sommes tous d'accord, la situation est compliquée. Mais c'est justement dans les moments difficiles que les citoyens ont besoin de responsables qui leur montrent le chemin et fixent des priorités, pour ne pas dire des urgences.

- Des priorités sociétales.
- Des priorités environnementales et écologiques.
- Des priorités de solidarité et d'entraides.
- Des priorités culturelles et relationnelles.

Derrière les chiffres, derrière les choix budgétaires, il ne voit rien de cela.

L'essentiel des dépenses d'Investissement et de Fonctionnement concerne les travaux de réhabilitation de complexes culturels et sportifs laissés à l'abandon pendant de trop nombreuses années, de patrimoine en ruine, la poursuite de projets qu'à l'époque les élus de son groupe avaient combattus argumentant qu'ils étaient incompatibles avec les finances, et paraissent aujourd'hui d'autant plus futiles et décalés (Saillé, Plan Lumière...).

Certaines dépenses budgétisées ont été présentées en Commission Travaux mais on ne présente pas les échéances de ces dépenses. Le Budget, certes correspond au principe de l'annuité comme le stipule Monsieur LENORMAND, mais nous aurions besoin d'une meilleure visibilité. Cette présentation lui apparaît donc peu claire et incomplète.

La Majorité ne dit rien non plus du plan de relance, de ses conséquences bénéfiques ou pas sur le Budget.

La Majorité s'efforce de combler les déficits qu'ont creusés ses anciens amis, de gérer en bon père de famille. Elle participe à un marathon avec des boulets à chaque pied. La course va être difficile à mener et le souffle difficile à garder.

François PAGEAU ne détaillera pas chaque ligne de ce Budget que la Majorité saupoudre d'initiatives participatives et écologiques qui partent d'un bon sentiment mais qui sont tellement insuffisantes. Elles devraient être, en effet, la colonne vertébrale, le cœur de son budget.

Les artifices de la Majorité municipale en termes de communication, comme les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire l'ont déjà dit, aussi sympathiques soient-ils, suffiront-ils à répondre aux réels besoins des Guérandais, et particulièrement de celles et ceux qui vont prendre cette crise de plein fouet.

Ces Guérandais sont fiers, sans doute, que leur ville soit connue dans la France entière. Ils sont fiers sans doute de voir les touristes la cocher sur leur carnet de voyage.

Mais au quotidien, la Majorité municipale a-t-elle l'impression de répondre suffisamment à leurs attentes et à leurs préoccupations ?

- L'urgence sociale, c'est tout de suite !
- L'urgence solidaire, c'est tout de suite !
- L'urgence écologique, c'est tout de suite !
- L'urgence pour nos jeunes, c'est tout de suite !

Nous devons agir sans attendre Septembre et la rentrée.

Ne nous contentons pas de faire rayonner notre commune. Notre environnement ne doit pas être notre unique fierté. Nous devons être fiers aussi de ce que nous faisons ensemble, les uns pour les autres, les uns avec les autres.

Pour conclure, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire diraient que ce Budget n'a pas de fil conducteur, pas de véritable ossature. C'est un Budget d'attente, de réaction. Ce n'est pas un Budget d'action, ni d'anticipation. C'est un Budget qui manque de souffle. Raison pour laquelle, au risque de ne pas surprendre les élus majoritaires, et afin de mettre un terme à cet interminable suspense, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ne le voteront pas.

Monsieur le Maire ne va pas faire d'artifice car il estime que ce n'est pas le rôle d'un exécutif ni d'un Maire entouré de son équipe, d'autant plus dans le contexte dans lequel nous sommes. Aujourd'hui, nul ne sait quelle crise nous aurons à gérer à la sortie de la situation actuelle. Si François PAGEAU a les éléments, Monsieur le Maire est preneur.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire ne sait pas en termes d'emploi, de solidarité chez nos jeunes ou nos aînés quelles vont être réellement les retombées sur la situation actuelle.

Il s'agit d'un Budget primitif qui pourra être ajusté en fonction de l'évolution de la situation quand nous serons sortis de ce contexte sanitaire. Il paraîtrait présomptueux aujourd'hui de mettre en place un programme politique en faisant fi de la réalité.

Que l'on se rassure les élus de la Majorité Municipale sont sur le terrain et à l'écoute. S'agissant du programme, Monsieur le Maire donne rendez-vous en 2026 pour dresser le bilan de ce qui aura été réalisé.

S'agissant des dispositifs du Plan de Relance ou « Petites Villes de Demain », les choses se structurent et les élus seront sollicités pour partager les enjeux et les dispositifs qui seront mis en place avec les partenaires qui vont accompagner la Ville dans ce cadre. Cette opportunité est une chance pour les Guérandais et Monsieur le Maire est fier que Guérande ait pu intégrer ces dispositifs.

François PAGEAU est bien conscient des difficultés qu'il y a à gérer les affaires communales par les temps qui courent et le reproche que l'on peut faire c'est de sembler ne pas tenir compte de la situation, ne pas se projeter, ne pas trouver des solutions pour répondre aux urgences sociales, ne pas se remettre en question au niveau de l'écologie. Que le Maire gère les affaires de la commune, c'est son travail mais donner une impulsion, donner une vision c'est de cela dont on a besoin.

Monsieur le Maire rappelle que l'on doit bien prendre conscience qu'il est aux commandes de la Ville depuis le début de la crise. Beaucoup d'actions sont entreprises dans le domaine social mais ces actions à l'écoute des Guérandais les plus fragiles ou impactés par la crise se font dans la discrétion.

VOTE : Majorité – 8 Contre (Charles de KERSABIEC – Sylvie COSTES - Jean-Luc BAHOLET - François PAGEAU – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY – Catherine BAILHACHE)

Monsieur le Maire cède la parole à François FONTAINE.

2 Budget Annexe Pompes Funèbres 2021 – Reprise anticipée et affectation du résultat 2020

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

3 Budget Annexe « Pompes Funèbres » - Vote du Budget Primitif 2021 –

Cette délibération n'appelle aucune remarque.

VOTE : Unanimité

4 Tarifs municipaux 2021 – Service funéraire

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

5 Taux d'imposition 2021

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : Unanimité

6 Attribution de compensation 2021 – Montant provisoire et modalités de versement

Charles de KERSABIEC rappelle que ces derniers temps, de nombreuses voix se sont élevées pour souligner que l'évolution des fonds de compensations attribués à Guérande n'avaient pas suivi l'évolution économique des communes depuis 2003.

Les élus de son groupe demandent donc évidemment aux conseillers communautaires de veiller à ce travail de mise à jour qui semble en cours.

Pour autant, il voudrait alerter le Conseil sur le fait qu'en souhaitant transférer par ailleurs toujours plus de compétences à Cap Atlantique on aboutit logiquement, c'est le syndrome du millefeuilles administratif, à davantage de frais sans toujours d'économie pour les collectivités participantes. Si on continue sur cette logique, il ne faudra donc pas s'étonner que Cap soit réduit, soit à augmenter ses impôts ce qui n'était prévu dans aucun projet municipal, soit mécaniquement à diminuer ses fonds de compensation. Attention donc à ne pas tout mutualiser sans faire d'étude d'impact financier sur le projet pour éviter de voir fleurir nombre de coordonnateurs et de chargés de mission qui bien évidemment ont un coût qu'il faudra financer.

Monsieur le Maire précise qu'un EPCI prend les compétences qui sont définies par la loi et pour les compétences facultatives des études sont réalisées avant de prendre une décision. Aujourd'hui, tout n'est pas mutualisable et c'est dans le respect des élus de chaque commune que la décision est prise de mutualiser ou non certains services.

Aujourd'hui, l'écriture d'un nouveau pacte de gouvernance est en cours incluant le pacte fiscal, le pacte de solidarité et financier pour repositionner les éléments dans la Charte signée en 2003 et qui n'a pas été révisée depuis. Ce travail engagé avec des vice-présidents de Cap Atlantique va prendre du temps pour éclairer les choix qui devront être faits en Conseil Communautaire. Le Président de Cap Atlantique qu'est aussi Monsieur le Maire souhaite que ces sujets soient débattus au sein des Conseils Municipaux des 15 communes qui composent Cap Atlantique. Cap Atlantique, c'est un partenaire et non un concurrent et l'on a tous un intérêt commun : les habitants du territoire.

Selon François PAGEAU, les modalités de calcul qui servent à la détermination de ces attributions de compensation paraissent peu lisibles. Les élus de son groupe auraient besoin d'une explication au sein du Conseil. C'est la raison pour laquelle ils s'abstiendront.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (François PAGEAU – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY)

La parole est donnée à Denis LENORMAND.

7 Subventions aux associations – Année 2021

François FONTAINE et Nicolas RENAUD, faisant partie d'associations concernées par l'attribution de subventions quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Charles de KERSABIEC informe que les élus de son groupe voteront cette délibération et ces subventions. Le travail en Commission leur a permis de voir comment s'attribuaient ces subventions et il voudrait faire part de deux remarques.

D'une part un système assez transparent a été mis en place pour les associations sportives qui semble bien fonctionner. Il serait souhaitable que la Commission Culture s'en inspire pour attribuer ses subventions.

Il lui semble qu'il faudra particulièrement aider dans ce cadre, les associations qui assurent des animations et des prestations publiques pas seulement réservées à leurs propres adhérents ; elles méritent d'autant plus l'aide de la communauté.

S'agissant des subventions aux associations sportives l'extension des conventions triennales est à encourager mais il faut aussi que ces associations jouent le jeu si des circonstances particulières ont diminué leur besoin comme le font certaines associations culturelles.

Par ailleurs, il lui semble nécessaire au moment où l'on parle de mutualisation avec les autres communes, dans le cadre par exemple de Cap Atlantique, de réfléchir à la réciprocité et à l'équilibre des subventions qui sont données aux associations en fonction de leurs ressortissants qu'ils appartiennent ou non à la commune.

Les élus du groupe Un Nouveau Souffle pour Guérande voteront donc ces subventions mais ils aimeraient que soient inclus dans la réflexion de la mutualisation, les efforts généreux qui sont faits par Guérande pour les ressortissants des communes voisines et leur réciprocité attendue. Catherine LACROIX admet qu'elle procède différemment que son collègue de la Commission des Sports à qui elle demandera les tableaux. La Commission Culture procède avec des fiches en toute transparence. S'il faut établir des tableaux, pourquoi pas.

De manière générale, François PAGEAU et les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire souhaitent :

- Qu'en cas de demande ponctuelle d'augmentation de subvention, celle-ci soit clairement argumentée et expliquée par les associations.
- Qu'une vigilance toute particulière soit apportée aux associations qui disposent de salariés et qui pourraient, du fait des répercussions de la crise sanitaire, se trouver en difficulté économique.
- Qu'une distinction ne soit pas faite entre les associations composées essentiellement de Guérandais et les autres. Guérande doit être une ville d'accueil pour tous et son tissu associatif ne peut que s'enorgueillir et s'enrichir de l'arrivée d'extra-Guérandais.
- Qu'une présentation de chacune de ces associations soit faite dans le cadre d'une Commission Sport, Culture ou autres à l'ensemble des élus. Elle pourrait être faite par le Bureau de l'Association.

Plus particulièrement :

- Pourquoi donner plus que demandé à certaines associations ?
 - ✓ Echiquier (250/350)
 - ✓ Presqu'île Guérande Athlétique Club (3700/3779)
 - ✓ Tennis Club (7500 / 8500)
 - ✓ USG Presqu'île Handball (12000/15000)
- Concernant la Saint-Aubin de Guérande. Des difficultés financières du club avaient amené, il y a quelques années, à autoriser une avance sur subvention, en contrepartie d'un gel des subventions les années suivantes. Or, l'on constate la demande d'une subvention pour cette année. Qu'en est-il de la situation financière de ce club ?
- Enfin dernière petite chose, en marge de ces subventions, comment vont s'organiser les clubs qui utilisent le complexe Jean-Ménager durant la période de travaux ? Où vont-ils aller pour pratiquer leurs activités ? Il semblerait que la solidarité entre les différents clubs ne soit pas toujours au rendez-vous.

En conclusion, François PAGEAU indique que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire voteront pour cette délibération.

Laurent CHASSAING indique que les subventions sont calculées selon un barème identique pour tous les clubs. Or la loi oblige à octroyer un montant de subvention qui n'excède pas le montant demandé par l'Association même si parfois, le barème pourrait lui permettre d'obtenir plus.

Denis LENORMAND ajoute que dans le montant des subventions ont été intégrés les coûts liés à la pandémie et que les clubs ont eu à supporter dès lors que les associations demandaient le remboursement de ces frais et étaient en mesure de fournir les justificatifs.

S'agissant de la Saint-Aubin, Monsieur le Maire précise qu'une avance avait été faite en 2018 compte tenu des difficultés financières que rencontrait le club à l'époque. Aujourd'hui la situation s'est assainie et la Ville verse la subvention déduction faite de l'avance consentie.

Concernant l'utilisation du complexe Jean-Ménager pendant les travaux, le planning a été fait de telle sorte que l'utilisation de la salle, par les sportifs, puisse être possible. Il faudra peut-être solliciter des villes voisines pour certaines activités de la fin 2021 à 2022.

Laurent CHASSAING précise que les associations sont prévenues et dès la rentrée de septembre 2021, les scolaires pourront réutiliser le complexe Jean-Ménager.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Audrey PERDEREAU.

8 Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du marché d'approvisionnement – Avenant portant exonération partielle de la redevance pour l'année 2020 – Crise sanitaire COVID 19 – Approbation et autorisation de signature

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

Yannick DANIO quitte la salle et ne prend pas part au vote.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Jacques GUIHENEUF.

9 Modification des statuts du SYDELA – Annexes 1 et 2

Frédéric DUNET, Vice-président du SYDELA, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

10 Signature d'une convention de mise à disposition des services du SYDELA dans le cadre de la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine de la commune (complexe sportif Jean-Ménager).

Frédéric DUNET, Vice-président du SYDELA, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Frédéric DUNET.

11 Redénomination d'une voie commune avec la Ville de la Turballe : « route de Pen-Bron » en « route du Docteur François MOUTET »

Catherine BAILHACHE félicite la Municipalité pour ce choix compte tenu de la personnalité du Docteur MOUTET. Elle profite de cette délibération pour émettre le souhait de pouvoir être prévenue quand il y a des inaugurations, des cérémonies, des invitations pour les élus afin qu'en sa qualité d'élue de la Minorité elle puisse être présente.

Monsieur le Maire prend acte de cette demande.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Anouk PAOLOZZI-DABO.

12 Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme – Approbation

Anouk PAOLOZZI-DABO rappelle qu'il s'agit, ici, d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU de Guérande qui est annexée à cette délibération.

Il faut rappeler que, lors de l'instruction de demandes d'autorisation d'urbanisme, concernant les Orientation d'Aménagement et de Programmation, il a été constaté une erreur sur l'échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation.

Afin de rectifier cette erreur matérielle, la Ville a lancé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Pour cela, conformément au Code de l'urbanisme et à la délibération votée par le Conseil Municipal le 19 octobre 2020, la Ville a informé de cette procédure, les personnes publiques associées (il s'agit de la Région, la DRAC, Cap Atlantique, la Chambre d'agriculture et le Département) par courriers, en recommandé, le 12 novembre 2020.

Pour le public, le contenu de la modification simplifiée a été mis à disposition à la mairie du 16 novembre au 16 décembre 2020 inclus et était également consultable sur le site Internet de la Ville.

Cette mise à disposition du projet de modification a suscité une seule observation du public, qui est la suivante : « Accord sur l'échéancier OAP 5 Le Clos Thobie » et n'a suscité aucune observation de la part des personnes publiques associées.

En conséquence, aucune modification du projet n'est nécessaire.

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

Anouk PAOLOZZI-DABO propose d'exposer conjointement les 2 délibérations suivantes qui concernent le même sujet.

Il s'agit dans la délibération n°13 de désaffecter et de déclasser une partie d'une voirie communale pour pouvoir la vendre comme exposé dans la délibération n°14.

Il s'agit d'une parcelle se situant au lieu-dit Trépied et qu'un riverain souhaiterait acquérir. Après une analyse sur site en présence des services et des élus, la demande a été présentée en Commission Urbanisme le 1^{er} décembre 2020 et le 9 février 2021, cette dernière a donné son accord pour autoriser la vente de ce terrain.

Pour donner plus de détails, la requête a été formulée par Monsieur et Madame BRIEUX pour acquérir une partie d'une ancienne voie non aménagée, qui est en impasse, contigüe à leur propriété bâtie située à Trépied en Guérande, cadastrée section AO n° 466.

Lors de la visite sur site, il a été constaté que cette partie de voie communale est entièrement intégrée à leur parcelle, que cette cession n'ouvrira pas d'avantage de droits à construire et pour conclure, ce bout de terrain ne représente aucun intérêt pour la commune (aucune possibilité de cheminement à l'avenir).

Le projet consiste à déclasser l'emprise de la voie telle que présentée dans la délibération, estimée à environ 106 m², et la céder à titre onéreux à Monsieur et Madame BRIEUX.

La vente pourrait intervenir au prix de 53 € le m², prix validé par la Commission Urbanisme, soit un prix total de vente estimé à 5 618 euros ; conditions qui ont été acceptées par Madame et Monsieur BRIEUX le 21 janvier 2021. Un document d'arpentage établi par un géomètre-expert définirait la surface définitive cédée.

L'ensemble des frais inhérents à cette opération seraient à la charge exclusive des acquéreurs.

13 Affaires foncières – impasse des Moutons – lieudit Trépied - Désaffectation et déclassement d'une partie d'une ancienne voie communale non aménagée

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

14 Affaires foncières – impasse des Moutons – lieudit Trépied – Vente d'une partie d'une voie communale non aménagée déclassée

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire précise que la délibération N°15 est reportée dans la mesure où malgré les mesures de publicité effectuées, la Ville n'a pas reçu assez de candidatures. L'appel à candidatures doit donc être relancé.

15 Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) de Guérande - La Turballe - Batz-sur-Mer – Élection des représentants de Guérande
DELIBERATION REPORTEE

La parole est donnée à Gwenaëlle MORVAN.

16 Convention de partenariat entre la Ville de Guérande et l'association LPO - Ligue de Protection des Oiseaux –

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

17 Engagement de la démarche de révision statutaire du Parc Naturel Régional de Brière

Dans la mesure où la ville de Guérande est le troisième plus important contributeur au Budget du Parc Régional de Brière, Jacques GUIHENEUF souhaiterait savoir si le Parc adresse à la Ville les documents comptables relatifs à sa gestion.

Monsieur le Maire n'est pas en mesure de les produire ce soir, mais la ville de Guérande est bien destinataire de ces informations en sa qualité de commune membre du Parc. Il propose que des représentants du Parc viennent présenter les activités de ce dernier au cours d'une séance du Conseil Municipal lorsque les conditions sanitaires le permettront.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Laurent CHASSAING.

18 Convention triennale d'objectifs entre la Ville de Guérande, la Ville de la Baule-Escoublac et l'association Union Sportive Grande Presqu'île Handball - 2021-2023

François FONTAINE et Nicolas RENAUD, faisant partie de l'association Union Sportive Grande Presqu'île Handball, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (François PAGEAU – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY)

19 Convention de partenariat pour l'organisation de la Corrida Amarris de Guérande - 2021-2023

Catherine BAILHACHE souhaite connaître la nature d'activité de la société AMARRIS CONSEIL. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'un groupe d'experts comptables et les fonds collectés lors de la Corrida permettent de soutenir la Ligue contre le Cancer comme indiqué dans la convention.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

20 Création de la Commission communale pour l'accessibilité et désignation de représentants de la Ville en son sein

Monsieur le Maire propose de porter le nombre de membres de la Commission à 7 afin de permettre à Sylvie COSTES qui vient de se porter candidate de pouvoir siéger.

Charles de KERSABIEC salue cette proposition de Monsieur le Maire et le remercie.

VOTE : à main levée – Sont élus à l'Unanimité : Stéphane SIMON /Caroline LEBEAU /Jacques GUIHENEUF / Xavier FOURNIER / Catherine BAILHACHE / Mercédès FORGE / Sylvie COSTES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose aux membres du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire de donner lecture de leur question écrite.

Gaëlle ESTAY fait lecture du texte suivant :

"Les médias locaux se sont fait l'écho ces dernières semaines de tirs de pigeons dans les rues de l'intramuros. Des pétitions ont circulé. Certains ont trouvé ces pratiques d'un autre monde. Elles peuvent, c'est vrai, heurter la sensibilité de certains.

Néanmoins, la problématique de cette invasion dans le cœur de la ville et les effets néfastes

qu'elle procure sont réels et il faut y répondre.

Les inconvénients existent : salissures, dégradations de l'habitat, propagations éventuelles de maladies.

Petit rappel historique. L'usine CARGILL, pendant des années, en mettant des graines de soja et de tournesol à la disposition des pigeons, a facilité et provoqué la multiplication des colombidés.

Faut-il rappeler que chaque décision de l'Homme a une influence sur son environnement ?

Alors que faire ?

Des solutions existent : effarouchages au laser ? lâchés de rapaces ? favorisation de la nidification du faucon pèlerin dans l'intramuros ? Sont-elles réellement pertinentes ?

Nous avons de notre côté mené des recherches sur la transmission possible de maladies, sur la corrosion des déjections.

Certains pays utilisent une molécule permettant de stériliser les volatiles.

Vous proposez la construction d'un pigeonnier contraceptif. Pourquoi pas ? Sera-t-il réellement efficace ?

Il existe tout un éventail de mesures qu'il serait trop long de détailler ici mais sur lesquelles nous vous proposons d'échanger. En tout état de cause, nous sommes d'accord pour participer à un groupe de travail sur ce sujet.

Comment comptez-vous remédier à cette problématique ?"

Audrey PERDEREAU apporte la réponse suivante :

"Effectivement depuis plusieurs années, les pigeons sont très nombreux et envahissent l'Intra-muros de Guérande. Ils occasionnent de nombreux dégâts dus essentiellement à leurs fientes très acides qui souillent et détériorent les bâtiments de manière importante. Un pigeon c'est 12kg de fiente par an. Les fientes sont porteuses de maladies et sont, en très quantité, nauséabondes. De nombreux riverains sont excédés par ces nuisances et cette puanteur permanente et interpellent les services de la mairie de façon récurrente.

Le problème de sur-fréquentation des pigeons en intra-muros a des conséquences également sur la qualité des eaux du Trait du Croisic car lorsque les fientes se retrouvent dans les eaux de pluie elles sont transportées vers la mer et en dégradent la qualité de son eau. Les analyses bactériologiques peuvent être mauvaises si nous ne régulons pas cette population de pigeons.

Les actions de la mairie se sont limitées aujourd'hui à 3 tirs de pigeons avec Polleniz dont une dernièrement le 5 février 2021. Ces actions sont menées de nuit et en soirée. Le 5 février, elle a commencé à 7h du matin, de nuit, et s'est terminée à 8h30.

D'autres solutions plus douces sont à l'étude car nous comptons remédier à cette problématique et aux nuisances engendrées :

- un pigeonnier contraceptif est aujourd'hui à l'étude (il faut trouver l'endroit approprié et travailler avec l'ABF, il faut également du personnel pour nourrir les pigeons et secouer les œufs),
- les graines contraceptives seraient une solution mais là encore il faut du personnel pour nourrir les volatiles,
- l'effarouchement sonore et l'effarouchement au laser sont également étudiés mais repoussent le problème plus loin et tôt ou tard les volatiles reviennent,

Ces solutions demandent du temps d'analyse et selon... des moyens humains et budgétaires conséquents."

Audrey PERDEREAU propose de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir à des solutions pour éradiquer ce problème qui n'est pas nouveau.

Monsieur le Maire informe les élus du Conseil Municipal qu'un centre de dépistage a été mis en place à Athanor par la Croix Rouge ce lundi et demain mardi 9 mars de 10 heures à 16 heures. A ce propos, il remercie les services municipaux pour leur réactivité et la qualité du travail réalisé qui a été salué par les responsables de la Croix Rouge.

Il rappelle l'existence du centre de vaccination mis en place par la ville de La Baule.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h10 après avoir rappelé la date du prochain Conseil Municipal fixée au lundi 12 avril 2021.

&&&&&&&&&&